

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

VILLE DES SABLES D'OLONNE

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 5 décembre 2022

DELIBERATION N° 37

OBJET : OPÉRATIONS D'EFFACEMENTS DE RÉSEAUX ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle du conseil de la Mairie annexe de la Jarrie, sise 4 rue des Sables aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le six décembre deux mille vingt-deux (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivité Territoriales).

PRESENTS : BARRETEAU Jacques, BAUDUIN Michel, BLANCHARD Alain, BOURGET Anthony, BRANDET Claire, BRICARD Guy, BRULARD Elise, CASSES Jean-Eudes, CHENECHAUD Nicolas, CHEREAU Donatien, COMPARAT Annie, COTTENCEAU Karine, HELLIOT-ROUILLARD Françoise, DELPIERRE Christine, DEVOIR Robert, GINO Corine, GUAY Frédérique, HECHT Gérard, JEGU Didier, LADERRIERE Sophie, LAINE Maryse, LOPEZ Sophie, MAESTRIPIERI Dominique, MAUREL Mauricette, MOREAU Yannick, PARISSET Lionel, PECHÉUL Armel, PERON Loïc, PINEAU Florence, POTTIER Caroline, RIVALLAND Bruno, ROUMANEIX Nadine, ROUSSEAU Lucette, ROZO-LUCAS Orlane, SIX Jean-Yves, VRAIN Isabelle, VRIGNON Francine, YOU Michel, MEZIERE Alexandre, DAVESNE Daniel.

ABSENTS EXCUSES : DEJEAN Jean-François donne pouvoir à LADERRIERE Sophie, HORDENNEAU Dominique donne pouvoir à LAINE Maryse, MONGELLAZ Gérard donne pouvoir à PECHÉUL Armel.

ABSENTS : CHAPALAIN Jean-Pierre, HERBRETEAU Jennifer.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Michel YOU a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 45

Nombre de présents : 40

Nombre de votants : 43

—
Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 5 décembre 2022

DELIBERATION N° 37

OBJET : OPÉRATIONS D'EFFACEMENTS DE RÉSEAUX ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Afin d'améliorer le cadre de vie de ses administrés, la Ville des Sables d'Olonne s'est engagée sur un important programme d'effacements de réseau consistant en la suppression des réseaux aériens électriques, téléphoniques et d'éclairage public disgracieux. Dans la continuité des effacements, la Ville réalise les travaux d'éclairage public. Sur les exercices budgétaires 2021 et 2022, la Ville des Sables d'Olonne a inscrit respectivement une enveloppe financière de 3 175 000 € et de 638 000 € pour ces opérations.

Ces travaux contribuent :

- à la sécurité de l'alimentation électrique, les réseaux souterrains étant moins vulnérables aux aléas climatiques notamment lors des tempêtes,
- à favoriser le cheminement des personnes à mobilité réduite,
- à embellir l'espace public.

Éclairage Public

Le SyDEV a fait parvenir à la Ville des propositions techniques et financières pour les opérations suivantes :

- Opération d'éclairage, rue Eric Tabarly (*renouvellement de mâts d'éclairage dont la structure bois présente une usure marquée et un risque de chute*)
- Opération d'éclairage, Cours Blossac - tranche 3, entre la rue Jean Yole et la rue Jeanne d'Arc, (*poursuite de la rénovation de l'éclairage public dans le cadre du réaménagement du Cours Blossac*)
- Opération d'éclairage de la place Saint-Anne, (*renouvellement des anciennes « boules » d'éclairage énergivores*)
- Mise en lumière de l'église Saint-Nicolas (*travaux d'embellissement et mise en valeur du patrimoine historique de la Ville - mise en lumière des vitraux*)

Les deux parties proposent d'engager la réalisation des travaux dans les conditions fixées par les conventions suivantes :

	Code affaire	Coût total	Participation communale	% prise en charge SyDEV

Convention n°2022.ECL.0559 Opération d'éclairage, rue Eric Tabarly.	L.RN.194.22.006	57 605,00 €	38 465,00 €	34 %
Convention n°2022.ECL.0627 Opération d'éclairage, Cours Blossac – Tranche 3.	L.EC.194.21.001	142 404,00 €	83 069,00 €	42 %
Convention n°2022.ECL.0558 Opération d'éclairage, place Sainte-Anne.	L.RN.060.22.009	21 170,00 €	11 021,00 €	48 %
Convention n°2022.ECL.0658 Opération d'éclairage, église Saint-Nicolas	L.ML.194.08.002	83 315,00 €	48 601,00 €	42 %

Par ailleurs, suite à des dépannages, le SyDEV a fait parvenir à la Ville des propositions techniques et financières pour une opération de rénovation de l'éclairage :

- Le remplacement de lanternes et du système de gestion de l'allumage hors service d'une armoire de commande suite à la visite du 28/06/2022,
- Le remplacement des systèmes de gestion d'allumage hors service des armoires de commande 566 et 590 situées rue des Faisans et place Flandres-Dunkerque suite à la visite du 24/05/2022,
- Le remplacement d'un luminaire hors service situé impasse Pierre Bonneau suite à la visite du 12/09/2022 :

	Code affaire	Coût total	Participation communale
Convention n°2022.ECL.0647 Rénovation suite visite de juin 2022	L.RN.194.22.010	4 147,00 €	1 728,00 €
Convention n°2022.ECL.0664 Rénovation suite visite de mai 2022	L.RN.194.22.008	796,00 €	332,00 €
Convention n°2022.ECL.0665 Rénovation suite visite de septembre 2022	L.RN.194.22.012	1 556,00 €	649,00 €

De plus, la pose d'abris bus sur le boulevard du Vendée Globe et au Havre d'Olonne nécessite la mise en place d'un éclairage de courtoisie pour le confort des usagers. Les travaux sont pris en charge financièrement par le propriétaire du mobilier urbain (Decaux) mais il est nécessaire d'effectuer un raccordement sur le réseau d'éclairage public nécessitant ainsi une extension de son réseau électrique. Cette extension deviendra ainsi propriété de la Ville au même titre que le reste du réseau d'éclairage. Une convention tripartite est donc nécessaire :

	Code affaire	Coût total	Participation communale

Convention n°2022.ECL.0271 Raccordement Havre d'Olonne et Vendée Globe	L.EC.507.21.001	2 767,00 €	/
---	-----------------	------------	---

Ces opérations viennent contribuer à la réduction de la consommation d'énergie (matériel moins énergivore, câblage réseau permettant une programmation plus fine ou l'installation d'équipement de vidéo protection) et à la mise en sécurité des mobilités ou usages sur le domaine public.

Effacement de réseaux

En 2021, le SyDEV a proposé des conventions sur la base de ratios pour répondre aux exigences calendaires de la Ville. Après réalisation des travaux, les deux parties se sont rencontrées afin d'arrêter le coût réel des chantiers. Il en ressort que des avenants de régularisation doivent être contractualisés.

	Code affaire	Montant de l'avenant
Convention n°2021.THD.0122 Avenant n°1 - Travaux d'effacement de réseaux Boulevard Pasteur.	E.ER.194.09.004	13 977,00 €
Convention n°2021.EFF.0069 Avenant n°1 - Travaux d'effacement de réseaux rue de l'Église	E .ER.194.19.007	12 308,00 €

Sur les années 2021/2022, la Ville a bénéficié de conditions de subventions particulièrement attractives. Le SyDEV participe sur certains enfouissements de réseaux jusqu'à 70 % lorsque le réseau Fibre Optique n'est pas encore déployé.

Réseau MAN (Metropolitan Area Network)

Le réseau MAN est un réseau propre à la collectivité et physiquement cloisonné de tout autre réseau Fibre Optique. Ce réseau a permis dans un premier temps de raccorder l'Hôtel de Ville des Sables d'Olonne au nouvel Hôtel de Police Municipale et son Centre de Supervision Urbain (CSU). Il doit ensuite permettre de raccorder l'Hôtel de Ville aux mairies annexes et équipements municipaux tout en développant son réseau de vidéo protection.

Sur une partie du tronçon permettant de relier la mairie annexe de la Jarrie, un réseau libre a été réalisé en 2018 par le SyDEV lors de l'effacement sur l'Avenue François Mitterrand (entre le Boulevard du Vendée Globe et la Rue des Tilleuls).

Par convention le SyDEV propose de rétrocéder, à titre gratuit, ce réseau à la Ville des Sables d'Olonne pour l'intégrer au réseau MAN.

* * *

Vu les statuts et les projets de convention du SyDEV,

* * *

Après avis favorable de la Commission Voirie, mobilité et sécurité, réunie le 22 novembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions avec le SyDEV, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, dans les conditions présentées ci-dessus.

Fait et délibéré aux Sables d'Olonne
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Yannick MOREAU



Signé par : Yannick MOREAU
Date : 08/12/2022
Qualité : Maire des Sables d'Olonne

Maire des Sables d'Olonne

Nb : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- *A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- *Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*